



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 13

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, de présenter le rapport sur les travaux du Comité, du 8 au 24 septembre 2003 :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 11 septembre 2003 examine le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la proposition budgétaire n° 3.1 — Administration et finances — est mise aux voix. La proposition fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La proposition est adoptée à 31 contre 19.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 11 septembre 2003 examine le budget du ministère de la Santé, M^{me} DRIEDGER propose que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 30.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 16 septembre 2003 examine le budget du ministère des Finances, M. LOEWEN propose que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 31.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 24 septembre 2003 examine le budget du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, M^{me} STEFANSON propose que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 29.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Autres dépenses de l'Assemblée..... 5 154 300,00 \$

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du vérificateur général 4 231 500,00 \$

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau de l'ombudsman 2 296 100,00 \$

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION QUINZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du directeur général des élections 1 015 500,00 \$

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du protecteur des enfants 636 400,00 \$

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CENT QUARANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 143 900,00 \$

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Administration 3 411 600,00 \$

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 14 600,00 \$

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Administration et finances 2 783 200,00 \$

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Programmes de gestion des risques et de soutien du revenu..... 78 874 400,00 \$

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX MILLIONS DEUX CENT NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Société du crédit agricole du Manitoba..... 6 209 900,00 \$

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS HUIT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Développement agricole et commercialisation 17 008 400,00 \$

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUINZE MILLIONS TROIS CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Services agricoles régionaux..... 15 334 700,00 \$

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Politique et économie..... 2 669 200,00 \$

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Recherche et développement agricoles 3 219 300,00 \$

3.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 532 800,00 \$

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Administration et finances 5 567 500,00 \$

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice criminelle 93 777 900,00 \$

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-TROIS MILLIONS CENT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice civile..... 23 100 500,00 \$

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS DEUX CENT SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Services correctionnels 93 206 500,00 \$

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TRENTE-SEPT MILLIONS VINGT-SEPT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Tribunaux..... 37 027 100,00 \$

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 1 434 700,00 \$

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE-CINQ MILLIONS QUATRE CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste :

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais..... 65 412 500,00 \$

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Administration et finances 1 958 500,00 \$

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Trésorerie 1 675 900,00 \$

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Contrôleur 6 185 000,00 \$

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUINZE MILLIONS SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Taxes 15 702 700,00 \$

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Relations fédérales-provinciales et recherche 2 583 500,00 \$

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Assurance et gestion des risques 381 700,00 \$

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Secrétariat du Conseil du Trésor 5 350 700,00 \$

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Consommation et Corporations 9 365 900,00 \$

7.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CENT DIX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations	4 110 600,00 \$
--	-----------------

7.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQUANTE ET UN MILLIONS CENT DEUX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Paiement net des crédits d'impôt	51 102 100,00 \$
--	------------------

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Administration et finances	10 105 700,00 \$
----------------------------------	------------------

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX CENT TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Emploi, revenu et logement	203 591 500,00 \$
----------------------------------	-------------------

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS CENT SEIZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services aux personnes handicapées	316 340 000,00 \$
--	-------------------

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services à l'enfant et à la famille	214 612 500,00 \$
---	-------------------

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CENT DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Prestation de services dans les communautés 119 976 100,00 \$

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 4 780 800,00 \$

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATORZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES MINES sous le poste :

Administration et finances 3 714 700,00 \$

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES MINES sous le poste :

Services d'aide à l'entreprise 17 259 300,00 \$

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de HUIT MILLIONS TROIS CENT NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES MINES sous le poste :

Ressources minières 8 309 600,00 \$

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES MINES sous le poste :

Développement économique et communautaire 1 578 100,00 \$

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES MINES sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 221 500,00 \$

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Haute direction..... 650 800,00 \$

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUINZE MILLIONS HUIT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Programmes — Travail..... 15 008 100,00 \$

11.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Immigration et multiculturalisme..... 10 398 000,00 \$

11.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 897 200,00 \$

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Administration et finances 6 527 100,00 \$

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION SIX CENT VINGT-DEUX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Services de soutien à la conservation..... 1 622 100,00 \$

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Opérations régionales..... 47 924 500,00 \$

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQUANTE-TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Programmes de conservation 53 597 800,00 \$

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Gérance de l'environnement 4 475 400,00 \$

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ CENT DOUZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Commission de protection de l'environnement 512 000,00 \$

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Institut international du développement durable..... 1 145 900,00 \$

12.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Infrastructure et projets mineurs se rapportant aux immobilisations 9 915 300,00 \$

12.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 2 329 200,00 \$

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT ONZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Administration et finances 2 711 900,00 \$

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Aménagement du territoire et développement communautaire 3 739 000,00 \$

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Soutien provincial-municipal 9 455 800,00 \$

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord 19 680 100,00 \$

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE-DOUZE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Aide financière aux municipalités..... 72 910 800,00 \$

13.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATORZE MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Ententes Canada-Manitoba 14 710 600,00 \$

13.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Initiatives stratégiques urbaines 22 299 500,00 \$

13.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 260 300,00 \$

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Administration et finances 2 839 000,00 \$

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUARANTE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs 40 547 600,00 \$

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Documentation et information 10 687 600,00 \$

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de HUIT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Tourisme 8 378 300,00 \$

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CINQUANTE-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Subventions en capital 4 056 300,00 \$

14.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 331 400,00 \$

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLIONS TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Administration et finances 9 315 000,00 \$

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE-CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes — Voirie et transports 65 478 600,00 \$

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TRENTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes — Services gouvernementaux 36 435 900,00 \$

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Organisation des mesures d'urgence..... 1 580 800,00 \$

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX CENT DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Travaux d'infrastructure 202 377 900,00 \$

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 25 879 700,00 \$

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Administration et finances 4 745 200,00 \$

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS SEPT CENT DIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Programmes scolaires 25 710 200,00 \$

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Bureau de l'éducation française 8 562 500,00 \$

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires 179 550 200,00 \$

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de HUIT CENT TREIZE MILLIONS QUATRE CENT TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Soutien aux écoles..... 813 403 700,00 \$

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Ici Jeunesse 6 079 600,00 \$

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-SEPT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Subventions en capital aux divisions scolaires 27 950 100,00 \$

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX CENT DEUX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 602 100,00 \$

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE MILLIONS DEUX CENT UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Commission de la fonction publique..... 4 201 500,00 \$

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 72 500,00 \$

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX CENT SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Administration et finances 606 600,00 \$

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Initiative de développement énergétique 2 292 400,00 \$

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Sciences, innovation et développement des entreprises..... 17 556 900,00 \$

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Technologies de l'information et des communications du Manitoba 17 799 800,00 \$

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 5 773 100,00 \$

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Direction générale 926 400,00 \$

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Opérations 21 310 400,00 \$

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Subventions en capital 6 393 300,00 \$

19.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE-TREIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 73 400,00 \$

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SEPT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Administration et finances 7 586 300,00 \$

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Responsabilisation, élaboration de politiques et planification 21 754 500,00 \$

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Main-d'œuvre de la santé..... 9 795 500,00 \$

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Programmes et services régionaux..... 9 563 800,00 \$

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SOIXANTE ET UN MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Programmes de santé provinciaux 61 592 400,00 \$

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fonds d'assurance-maladie 2 794 082 900,00 \$

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DOUZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances 12 486 400,00 \$

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Subventions en capital 84 373 900,00 \$

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 2 993 300,00 \$

22.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à la SITUATION DE LA FEMME sous le poste :

Situation de la femme 1 070 900,00 \$

22.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATORZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à la SITUATION DE LA FEMME sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 14 900,00 \$

24.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SEPT CENT QUATORZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES sous le poste :

Direction générale des services aux personnes âgées 714 200,00 \$

24.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter à la DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 9 400,00 \$

Jeudi 25 septembre 2003

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQUANTE-CINQ MILLIONS SIX CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Mise en œuvre de certaines ententes Canada-Manitoba 55 615 200,00 \$

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Fonds des innovations de développement durable..... 3 400 000,00 \$

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant l'administration de la justice..... 2 250 000,00 \$

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQ CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant la sécurité..... 500 000,00 \$

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TRENTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre
et augmentation générale des salaires 35 000 000,00 \$

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Urgences diverses 25 000 000,00 \$

Jeudi 25 septembre 2003

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Provision pour les pertes et dépenses des sociétés de la Couronne et d'autres organismes gouvernementaux	790 000,00 \$
---	---------------

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Sport.....	10 684 800,00 \$
------------	------------------

28.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations	1 700,00 \$
--	-------------

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT ET UN MILLIONS NEUF CENT VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Enfants en santé Manitoba	21 920 800,00 \$
---------------------------------	------------------

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SEIZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations	16 800,00 \$
--	--------------

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX CENT VINGT-NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Administration et finances	629 900,00 \$
----------------------------------	---------------

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS VINGT-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Soutien aux collèges et aux universités..... 364 028 200,00 \$

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CINQUANTE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Aide aux étudiants et Bureau de prêts-étudiants 50 869 700,00 \$

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Formation professionnelle et éducation permanente..... 90 860 400,00 \$

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Subventions en capital 17 220 600,00 \$

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 1 160 700,00 \$

B.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Assemblée législative..... 85 000,00 \$

B.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Agriculture et Alimentation 150 000,00 \$

B.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SEPT CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation 700 000,00 \$

B.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de TROIS CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Énergie, Sciences et Technologie 300 000,00 \$

B.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Services à la famille et Logement 2 220 000,00 \$

B.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Finances 480 000,00 \$

B.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Santé 6 775 000,00 \$

B.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de UN MILLION SOIXANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Justice.....	1 060 000,00 \$
--------------	-----------------

B.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de VINGT-SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux.....	27 440 000,00 \$
---	------------------

B.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de DIX-HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre et augmentation générale des salaires (crédits d'autorisation).....	18 790 000,00 \$
--	------------------

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

27.1A Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, une somme additionnelle n'excédant pas SOIXANTE-HUIT MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Urgences diverses	68 000 000,00 \$
-------------------------	------------------

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de un milliard cent dix-sept millions six cent soixante-quinze mille dollars (1 117 675 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

Annexe A
Programmes non budgétaires
Crédits supplémentaires pour 2003-2004

Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	774 000 000 \$
Société du crédit agricole du Manitoba.....	126 900 000
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	50 100 000
Corporation manitobaine des loteries	45 800 000
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.....	24 500 000
Travaux d'amélioration et d'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge	20 000 000
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	19 500 000
Programme manitobain d'aide aux étudiants.....	18 300 000
Services de diagnostic du Manitoba	13 000 000
Fonds de développement économique local	8 500 000
Encouragement de l'entreprise au Manitoba	6 200 000
Office de financement des organismes de service spécial Organisme chargé des véhicules gouvernementaux.....	4 000 000
Centre de développement de produits alimentaires.....	2 400 000
Collège Red River.....	2 250 000
Initiatives de développement économique rural	1 450 000
Venture Manitoba Tours Ltd	700 000
Manitoba Potash Corporation	<u>75 000</u>
	1 117 675 000 \$

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'améliorer les programmes de formation destinés aux infirmières en dialyse de manière à ce que la pénurie de personnel dans ce domaine soit endiguée et qu'il examine l'importance d'offrir des services de dialyse de courte durée aux personnes de passage au Manitoba. (E. Hoffman, M. Hoffman, R. Hoffman et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique de son ministère selon laquelle les membres de la famille qui s'occupent à domicile de personnes à charge ayant des besoins spéciaux touchent des sommes inférieures pour le logement et les repas que celles qui sont versées aux prestataires de soins de santé qui ne font pas partie de la famille et travaillent à l'extérieur du domicile et d'évaluer les cas individuellement afin de voir s'il serait avantageux de payer les membres de la famille qui offrent de tels soins plutôt que de verser des frais aux établissements qui accueillent ces personnes. (C. Dyck, J. Sawatzky, J. Wall et autres)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK dépose le rapport annuel de la Société d'assurance-récolte du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 51)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose le rapport annuel de la Direction générale des services aux personnes âgées pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 52)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des saisies et mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 53)

M. le *ministre* ASHTON dépose :

le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;

(Document parlementaire n° 54)

le rapport annuel de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

(Document parlementaire n° 55)

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de commentaires émanant du ministre de la Santé.

M. le *ministre* CHOMIAK se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. RONDEAU, M^{mes} ROWAT et OSWALD, M. EICHLER ainsi que M^{me} KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

Jeudi 25 septembre 2003

Conformément à la motion qui a été adoptée le 8 septembre 2003, l'Assemblée siégera de 9 h 30 à midi et de 13 h 30 à 17 h 30 le lundi 29 septembre 2003 et examinera les affaires courantes à 13 h 30.

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés en matinée le lundi 29 septembre 2003.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 9 h 30.

Le président,

George Hicke